



DEPARTEMENT  
DE VAUCLUSE  
---  
ARRONDISSEMENT  
D'APT  
---  
MAIRIE  
DE  
**CADENET**  
84160 Cadenet

## Délibération du Conseil Municipal de la Commune de CADENET

N° 93 /2023

Mis en ligne le

**30 NOV. 2023**

Téléphone 04 90 68 13 26  
Mail : accueil@mairie-cadenet.fr

**Session du 27 novembre 2023**

le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de septembre sous la présidence de M. Jean Marc BRABANT

Date de la convocation : 20 novembre 2023

Etaient présents : Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET SANHADJI, LORIEDO, RAOUX JACQUEME, JAUBERT, BOISGARD, MANGANARO, BOY COURROUX, DE LAURENS DE LACENNE, DUVAL, BERGE, GRANGE, ALBERTINI, LAVOREL, LEROY, SCHOFFIT, RIPERT, SEVE, DEBIT, KHALIZOFF, CAUSSARIEU, MARTIN, SLAVICEK, VEVE

Secrétaire de séance : Valérie GRANGE

**Absents : xx**

**Absents excusés :** BASTIE, JAUMARY, VOREUX,

**Procurations :**

Mme BASTIE  
M. JAUMARY  
M. VOREUX

a donné procuration à M. BRABANT  
a donné procuration à M. LORIEDO  
a donné procuration à Mme KHALIZOFF

### TRANSFERT DE LA PASSERELLE VERS COTELUB

Madame Valérie GAUDELET SANHADJI, Première Adjointe déléguée à l'Education, l'Enfance et la Démocratie Participative rappelle que l'Atelier Passerelle est un service de Multi accueil actuellement de compétence municipale réservée prioritairement aux enfants domiciliés à Cadenet.

Ce dispositif permet d'accueillir 16 enfants maximum de 8h30-11h30 les Lundi Mardi Jeudi en semaines scolaires.

C'est un petit « chemin » qui mène à l'école, un lieu au sein de la maternelle de Cadenet. Cet espace permet aux enfants une transition avant l'entrée dans la scolarité. Les enfants découvrent la vie d'un petit groupe, et sont accompagnés en douceur dans le cheminement de l'autonomie.

La Passerelle permet aux enfants âgés de 2 ans

- de se séparer en douceur de son (ou ses) parents
- d'être sensibilisé à la vie en groupe et à la collectivité
- de s'adapter tranquillement à la vie scolaire

Considérant que le nombre de demandes émanant de personnes de Cadenet diminue et que de plus en plus les demandes proviennent de personnes de communes voisines, Madame

Valérie GAUDELET SANHADJI, Première Adjointe déléguée à l'Éducation, l'Enfance et la Démocratie Participative a proposé à COTELUB, par courrier en date du 10/11/2022 de reprendre la compétence afin d'ouvrir la structure au territoire et de faire perdurer ce dispositif rare et de qualité.

Par délibération en date du 23/02/2023, l'intercommunalité COTELUB a modifié ses statuts concernant les actions sociales d'intérêt communautaire, en prenant la compétence du dispositif Passerelle à compter du 01/01/2024.

- Ce transfert au 01/01/2024, s'accompagne du transfert de personnel, 1 Educateur de Jeunes Enfants à 29.75/35 annualisé et du transfert des biens (Maison de la Petite enfance + mobilier et jeux).
- Cet agent sera transféré à COTELUB à compter du 01/01/2024.
- Ce transfert a été présenté au Conseil Social Territorial le 22/11/2023.

**Après avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Décide de transférer la Passerelle vers COTELUB à compter du 01/01/2024
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Maire  
**Jean-Marc BRABANT**



La Secrétaire de séance  
**Valérie GRANGE**